

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 MARS 2007

Représentés M Robert LAUDET, Gérard SZOSTAK, Michel LOMBARD.

Marché du Pont de Clareau- VC n° 11 reconstruction du tablier du pont de Clareau dit « pont Benoit ».

Le Maire rappelle au Conseil que l'appel d'offre avait été déclaré infructueux. Une procédure de négociation avec publicité préalable et mise en concurrence a été lancée.

Le Conseil Municipal prend connaissance du rapport de présentation du projet de marché sur appel d'offres ouvert pour les travaux de reconstruction du tablier du pont dit « pont Benoit ».

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ce marché, engage la dépense et autorise le Maire à signer le marché avec l'entreprise retenue : le groupement d'entreprises RTP-AUBERY pour un montant de 261 094.57 € TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à négocier auprès des organismes bancaires les meilleures conditions d'emprunt.

Renégociation du prêt de la Traverse.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal le prêt de 220 000 € effectué en 2005 pour le financement de la Traverse du village. Ce prêt a été contracté pour une durée de 20 ans avec une annuité de remboursement de 16 403.75 €. Il reste actuellement un capital à rembourser de 205 150.68 €. Vu les projets d'investissement de la commune, le Maire propose au Conseil Municipal de renégocier ce prêt pour une durée de 25 ans. Les frais de remboursement anticipé s'élèvent à 831.30 € et la nouvelle annuité serait de 13 565.45 €.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de procéder au remboursement anticipé du prêt à 20 ans après l'échéance du 25/05/2007 et autorise le Maire à contracter un nouvel emprunt sur 25 ans pour un capital de 205 150.68 €.

Réintégration du budget de l'eau dans le budget communal.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la comptabilité communale se présente de la façon suivante :

- un budget principal type M14 pour la commune
- un budget type M49 pour le service de l'eau et de l'assainissement de la commune.

Il propose, pour simplifier la gestion communale, de réintégrer le budget du service de l'eau au budget communal et demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir délibérer.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la proposition du Maire et décide qu'à compter du 1^{er} avril 2007 le budget du service de l'Eau et de l'Assainissement de La Motte Chalancon sera intégré au budget principal de la commune, et donne pouvoir au Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à cette opération.

Amortissement du réseau Eau et Assainissement.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 23 avril 1996 fixant la durée d'amortissement du réseau

eau à 40 ans et du réseau d'assainissement à 50 ans. Par mesure de simplification, le Maire propose au Conseil Municipal que la durée des amortissements soit effectuée sur une période de 50 ans pour les deux services à compter de 2007. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Toiture du bâtiment d'accueil du camping :

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de reconstruire la toiture du bâtiment d'accueil du camping.

Un devis a été demandé et le montant de la dépense s'élèverait à 5292.48 € HT (6329.81 TTC)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de demander auprès du Conseil Général de la Drôme une subvention aussi élevée que possible ainsi que l'autorisation d'entreprendre les travaux avant attribution de cette subvention.

Evolution du chiffre d'affaires, tarifs 2007 :

Une Conseillère présente une étude qu'elle a effectuée concernant les recettes et les dépenses du camping municipal et leur évolution. Les tarifs seront votés lors du prochain Conseil.

Acquisition de cages de foot.

Le Maire propose au Conseil Municipal d'acquérir des cages de foot pour le terrain mis à disposition du club de foot de La Motte.

Des devis ont été demandés et le montant de la dépense s'élève à :

- fourniture de buts et filets : 1942.31 € HT
- pose : 2400.00 € HT
- test- diagnostic sécurité 495.00 € HT

Soit un total de 4837.31 € HT (5785.42 € TTC).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de l'acquisition des cages de foot et demande auprès du Conseil Général de la Drôme une subvention aussi élevée que possible ainsi que l'autorisation d'entreprendre les travaux avant attribution de cette subvention.

Engagement de dépenses pour 2007.

Le Maire indique au Conseil Municipal qu'il convient d'engager les dépenses d'investissement suivantes pour l'année 2007 en attendant l'élaboration du budget 2007 :

- honoraires de la traverse article 2151 pour 9 334.17 €
- honoraires de l'aménagement esthétique du réseau électrique article 21534 pour 6 081.55 €
- Enfouissement des lignes téléphoniques pour 538.20 €
- travaux de coordination pont de Benoît pour 18 191.77 €.

- Pose de revêtement de sol de la mairie pour 5 884.01 €
Ces sommes rentrent dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2006.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité, approuve ces engagements de dépenses.

Contrat SATESE (assistance technique à la station d'épuration).

Le Maire expose au Conseil Municipal que la Direction de l'Agriculture, de l'eau, du tourisme et de l'environne-

ment, service de la gestion de l'eau, propose les compétences du Service Assistance Technique aux Exploitants de Stations d'Épuration (SATESE) dont la mission est d'aider les communes à bien faire fonctionner leurs ouvrages d'épuration.

Le Maire informe le Conseil Municipal que le démarrage de cette assistance technique est effectif depuis avril 2000 et donne entière satisfaction. Il propose au Conseil Municipal de poursuivre cette mission et de renouveler la convention.

Après avoir pris connaissance de la convention proposée par le SATESE le Conseil Municipal, à l'unanimité, l'accepte et autorise le Maire à la signer.

Contrat ATESAT (assistance technique de l'État pour des raisons de solidarité et d'aménagement du territoire. Le Maire rappelle la délibération du 19 juin 2003 concernant la convention du 12 novembre 2003 pour l'année 2004 avec l'Assistance Technique de l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire (ATESAT). Cette convention a été reconduite tacitement pour les exercices 2005 et 2006, conformément aux termes de cette convention.

Les prestations ne pouvant être prolongées au-delà de trois années sans une décision formelle de la commune, le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer sur la continuité de cette assistance technique.

Considérant l'aide rendue par les services techniques de la Direction Départementale de l'Équipement, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de continuer cette assistance technique à compter de 2007 et autorise le Maire à signer la nouvelle convention qui pourra être prorogée par tacite reconduction jusqu'à fin 2009.

Sortie du véhicule break Peugeot des pompiers.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 15 décembre 2006 concernant la vente du véhicule break Peugeot des pompiers à un particulier qui proposait d'acheter ce véhicule afin de récupérer les pièces détachées. Celui-ci s'est désisté et vu l'état de ce véhicule le Maire propose au Conseil de le mettre à la destruction.

Considérant que ce véhicule ne peut plus être utilisé et qu'il occupe une place de stationnement dans les bâtiments communaux, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de mettre ce véhicule à la destruction, de le sortir de l'inventaire de la commune et autorise le Maire à signer tout document concernant cette affaire.

Questions diverses :

Dégradation d'un lampadaire.

Le Maire lit le courrier que lui a adressé le Procureur de la République le 07 février 2007 :

« Monsieur le Maire... j'ai l'honneur de vous informer que Monsieur XX a fait l'objet d'un rappel à la loi pour l'infraction de dégradation volontaire qu'il a reconnu avoir commise en débranchant le lampadaire situé à proximité de son habitation.

Le délégué du Parquet qui a procédé à ce rappel à la loi lui a rappelé le caractère illégal, antisocial voire dangereux de son geste et l'a averti fermement que toute réitération des faits pourrait être sanctionnée plus gravement.

Le délégué a également, de manière plus générale, attiré son attention sur le respect qu'il est important de porter à tout un chacun et plus spécialement aux élus municipaux dont l'engagement et le dévouement doivent être salués et être reconnus.

J'espère que cet avertissement portera ses fruits et que Monsieur XX saura désormais se montrer plus responsable... »

Le Conseil Municipal réaffirme unanimement son soutien au Maire dans cette affaire.

Arrêté de péril Maison MOUTIN/MONTLAHUC.

Le Maire informe le Conseil que l'arrêté est expiré depuis le 02 juin 2006.

Après consultation d'un juriste il a été fait appel à un homme de l'art qui a rédigé un rapport et conclu à un péril imminent sur la partie arrière et émis des réserves sur la partie avant.

La partie arrière a été sécurisée par la Commune et l'accès à la cour intérieure interdit par des barrières.

Le Notaire en charge de la succession a été contacté et informé que le Tribunal Administratif serait saisi si aucune mesure n'était prise dans un délai de 6 mois à compter du 24 février 2007.

Affaire JAEGER/PLUMEL Gaston.

Le géomètre a établi le projet de division de la parcelle n° 1296. Le service du cadastre a effectué la division de la parcelle. Le Notaire et la propriétaire sont en possession des documents. Le Maire remercie Madame JAEGER pour la cession gratuite à la Commune de 52 m2 de terrain.

Jardin du Fort.

Le Maire et le 2^{ème} adjoint ont rencontré le Notaire le 10 janvier 2007. Les documents nécessaires à l'échange lui ont été transmis pour établissement de l'acte, le géomètre ayant établi le plan de division.

Extension Basse Tension pour alimenter le tarif jaune souscrit par la Commune sur le Poste Gendarmerie.

Le Délégué, Président du **Syndicat Intercommunal d'Énergie du Canton** fait le point sur ce dossier. Il rappelle que l'ancien coffret installé les années précédentes n'est plus aux normes de sécurité. Le contrôleur EDF l'a signalé et a mis en garde sur le fait qu'aucun nouveau branchement ne serait accepté à l'avenir sur ce coffret. Les contraintes techniques (au niveau des normes), administratives (étude du projet, application du Code des Marchés Publics par le Syndicat d'Énergie de la Drôme, mise en place du projet) et financières demandent du temps. Le tracé se fera sous la clapissette de la place des Écoles pour éviter des dégâts trop importants. Ceci est un exemple, parmi tant d'autres, des contraintes auxquelles sont confrontées les Communes aujourd'hui pour ce projet ou d'autres.

Le Maire présente le **guide des seniors** réalisé par le Conseil Général de la Drôme et le pôle gérontologie «Clic du Diois». Il a été déposé chez les professionnels de la santé, dans les commerces, au club de l'Amitié et en Mairie.

Étude de la clientèle (commerce, artisanat, services) sur le Diois :

Cette enquête est très favorable à notre bourg centre et conclut à l'attachement des consommateurs à La Motte Chalancon qui contraste avec un taux de réfractaires important sur les autres cantons. Le Maire s'en réjouit.

SEANCE DU 29 MARS 2007

Représenté M. François HUMBERT.

Questions diverses :

Téléphonie mobile : Le Maire informe le Conseil qu'un relais sera installé sur la montagne de l'Eyriau. Il devrait être opérationnel courant juin.

Services postaux : Le Maire donne lecture d'un courrier reçu d'une administrée concernant les problèmes des services postaux. Le Conseil Municipal approuve cette lettre à l'unanimité.

Le Maire remercie le Trésorier de sa présence pour la présentation du budget 2007.

Vote des comptes administratifs 2006 :

Conformément à la réglementation, le Maire se retire de l'assemblée et le 1^{er} Adjoint présente les comptes administratifs 2006 de la Commune, du service eau et assainissement, du centre d'action sociale et de la caisse des écoles. Les comptes sont acceptés à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Vote des taux d'imposition 2007 :

Le Maire informe le Conseil que la commission des finances s'est réunie le 21 courant et propose de ne pas augmenter les taux communaux, y compris ceux de l'eau et de l'assainissement. Le Conseil accepte à l'unanimité la proposition de la commission.

Vote des budgets 2007 :

Le Maire et le Trésorier présentent les budgets 2007. Le Maire rappelle aux Conseillers que le service eau et assainissement a été réintégré dans le budget de la commune comme il avait été décidé au dernier conseil municipal.

Budget recettes et dépenses de la commune :

759 826 € (fonctionnement) 3 261 903 € (investissement)

Budget recettes et dépenses caisse des écoles : 7 127 €

Budget recettes et dépenses du centre d'action sociale :

6 058 € Les budgets sont adoptés à l'unanimité.

Foyer Clair Matin :

Le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de déplacement éventuel du foyer de Clair Matin sur le terrain communal des Faysses (anciennement IBM) pour lequel il avait demandé et obtenu (à l'unanimité) un accord de principe lors du Conseil Municipal du 6 septembre 2006. Il rappelle également que DAH (Drôme Aménagement Habitat) (qui était ODH en septembre 2006) interviendrait en tant que constructeur et futur bailleur auprès de l'association « Clair Matin ».

Le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser, lorsque tous les obstacles administratifs et juridiques seront levés, à signer tous documents, compromis, acte, relatifs à la cession gratuite du terrain section C n° 85 et 86 repéré comme site d'accueil, pour lequel un certificat d'urbanisme est en cours d'instruction et un réseau d'assainissement prévu.

Camping/piscine :

Une Conseillère propose au Conseil Municipal les nou-

veaux tarifs, une discussion s'engage. Les nouveaux tarifs seront arrêtés lors du prochain conseil qui aura lieu le 11 avril.

SEANCE DU 11 AVRIL 2007

Absent Michel LOMBARD.

Tarifs des régies du camping municipal :

Le Conseil Municipal, par 8 voix pour et 2 abstentions, décide d'appliquer les tarifs suivants à compter du 12 avril 2007 :

TARIFS CAMPING

L'accès à la piscine des campeurs est compris dans le forfait journalier du camping.

TARIFS PISCINE (tarifs inchangés)

TARIFS TENNIS (tarifs inchangés)

La commission de sécurité effectuera la visite du camping le 2 mai prochain.

Questions diverses :

Le Maire informe le Conseil d'entretiens qu'il a eu avec des responsables de **la poste**. Le fonctionnement du courrier mais aussi de la poste de La Motte n'est pas remis en question.

Le 2^{ème} Adjoint fait le compte rendu des **travaux du pont du Clareau** qui ont commencé.

Une réunion concernant la piste forestière est prévue le 20 avril à Cornillac.

L'entreprise chargée du **goudronnage des voies communales** a été choisie suite à une consultation d'entreprises, il s'agit de la Routière du Midi.

Le Maire informe le Conseil des différentes réunions avec la **Communautés de Communes du Diois** : réunion citoyenne le 21 avril et réunion artisanale du Diois les 27 et 28 avril.

M G. SZOSTAK donne le compte rendu du Conseil d'Administration du **Val d'Oule**.

Un festival d'été sera organisé sur la commune par le Val d'Oule. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un accord de principe pour une subvention maximum de 400 €.

Une Conseillère fait le compte rendu sur la future **crèche multigarde**. Le choix du Directeur sera effectué lors du prochain Conseil d'Administration. L'ouverture de la structure est prévue le 19 juin prochain.

Un Conseiller fait le point sur le projet **de transfert de Clair Matin** sur le site des Faysses.

SEANCE DU 7 JUIN 2007

Représentés F HUMBERT, R LAUDET, M LOMBARD

Choix de l'entreprise chargée de la mission de coordination SPS pour les travaux d'extension du réseau assainissement (Sertorin, le Collet, Ste Catherine, le Palis).

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le choix de la Société VIRAGE chargée de la mission de coordination de sécurité.

Renforcement du réseau d'électrification du « poste Ste Catherine » :

Le délégué du Syndicat d'Energies présente au Conseil les travaux d'électrification en cours :

- extension du réseau pour alimenter la maison en construction d'un particulier. Ce dernier s'est engagé à rembourser la part communale sur les travaux.

- Les travaux d'installation des coffrets électriques sur la place des écoles et le parking. Ils seront mis à la disposition des associations pour leurs manifestations.

Transfert de compétences à la Communauté des Communes du Diois :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la mise à disposition de la partie de l'immeuble abritant le syndicat d'Initiative.

Vente des anciennes barrières du pont du Clareau.

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un particulier serait intéressé d'acquérir les anciennes barrières en bois du pont dit de « Benoit » suite à sa démolition pour un prix de 150 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de céder les barrières au prix proposé.

Frais de scolarisation année 2006/2007 :

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la participation des communes s'élevant à 509.08 € par enfant pour 2007.

Contrat de maintenance du logiciel du camping :

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le renouvellement du contrat de maintenance.

Don au Centre d'Action Sociale.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la mise à disposition de la salle de conseil afin que le notaire puisse effectuer ses permanences. En remerciement, l'étude de Maître RIPERT a fait un don de 409.92 € au Centre d'Action Sociale de la commune.

Régie des salles communales :

Le Maire rappelle au Conseil la délibération du 30 avril 1985 créant la régie de location de la salle polyvalente ainsi que la délibération du 6 février 1997 créant la régie de location du centre des Faysses.

Considérant que ces régies ont la même fonction et par mesure de simplification, le Maire propose au Conseil Municipal de fusionner ces deux régies en une seule en la nommant « location de salles communales ».

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'avenant concernant le regroupement des deux régies.

Questions diverses :

Gérance du snack de la piscine :

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de reporter pour 2007 le prix du loyer de la gérance qui avait été fixé à 460 € majoré des charges EDF.

Loyers ex-gendarmerie :

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la révision annuelle des loyers.

Virements de crédits :

Suite à la demande de la trésorerie les virements de crédits concernant une intégration d'écritures comptables sont acceptés à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Le Maire informe le Conseil que le rapport d'activités de la Communauté des Communes du Diois est consultable en mairie.

Le Maire et le 2^{ème} Adjoint font le point sur les travaux

du **pont du Clareau**. Du fait des intempéries les travaux ont pris du retard.

Un délégué donne le compte rendu de la dernière réunion du **Syndicat Mixte du Pas des Ondes** et du futur projet d'aménagement du site : amélioration de la qualité de l'eau, création d'un bâtiment de restauration, passerelle, nouveau parking, aménagement des plages, éclairage du site, pontons,...

Espace multi garde :

Une Conseillère fait le compte rendu : les travaux du bâtiment ne sont pas terminés ce qui retarde la visite pour l'agrément.

Une réunion de pilotage est prévue le 8 juin 2007 avec la presse. Le Maire rappelle que la commune de La Motte n'est pas engagée financièrement dans les travaux d'investissement et d'entretien du bâtiment. La bourse aux jouets organisée le 13 mai a connu un réel succès.

Camping – piscine : Une Conseillère informe le Conseil que les travaux de remplacement des tuyauteries de la piscine commencent dans les jours qui viennent.

Mr TISSOT s'est proposé pour faire bénévolement une activité aquatique avec les enfants de l'école début juillet ; le Conseil le remercie pour cette initiative.

Le Maire fait état du **personnel saisonnier** recruté. Il informe également que la commission de sécurité n'a apporté aucune remarque particulière sur le camping et émis un avis favorable. Des barbecues collectifs seront installés.

Deux Conseillers font le compte rendu de la **saison 2007 pour le Syndicat d'Initiative**. Une soirée d'ouverture de la saison est prévue le mardi 12 juin à partir de 18 H.

La Poste :

Le Conseil Municipal donne son soutien aux services publics. Il n'y a pas de remises en questions sur les services de la Poste. Le Maire rappelle aux usagers la nécessité d'avoir une boîte aux lettres afin de faciliter le travail des facteurs.

Un Conseiller donne le **planning des festivités 2007** sur les rencontres culturelles. Le Maire propose au Conseil Municipal que la commune participe financièrement à ces festivités. Le Conseil Municipal par 10 voix, M. G SZOSTAK ne prend pas part au vote, décidé d'allouer une subvention de 500 € à l'Association du Centre de vacances du Val d'Oule.

Le Centre de vacances du Val d'Oule pourrait organiser durant l'été 2007 une activité « théâtre » pour les enfants de la commune. Considérant que le Centre de Loisirs Sans Hébergement de la commune ne fonctionne plus depuis novembre 2006 et qu'il y aurait un potentiel d'enfants intéressés par cette activité, le Conseil Municipal par 10 voix, M G SZOSTAK ne prend pas part au vote, décide d'attribuer une subvention de 200 € à l'association du centre du Val d'Oule pour l'organisation de cette activité théâtre.